

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mardi 7 mars 2017 sur convocation du 1^{er} mars 2017

8 membres du CM présents – Jean-Claude Barçon, Sophie Morel et Maxime Pontarlier excusés

Secrétaire : Cédric Chambelland

- **Approbation du CR du conseil municipal du 1^{er} février 2017**
- **Vote des CA 2016 et BP 2017 et délibérations pour affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2016**

Budget bois	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
<i>Section Fonctionnement</i>		
Dépenses	16 359,36 €	125 070 €
Recettes	38 190,07 €	126 779,21 €
	21 830,71 € (excédent)	1 709,21 € (excédent)
<i>Section Investissement</i>		
Dépenses	6 719 €	11 219 €
Recettes	7 436,45 €	11 219 €
	717,45 € (excédent)	0 €
<i>Résultat global</i>	22 548,16 € (excédent)	1 709,21 € (excédent)

Budget lotissement	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
<i>Section Fonctionnement</i>		
Dépenses	0 €	12 394,06 €
Recettes	0 €	12 394,06 €
	0 €	0 €

Budget bâtiment locatif

Travaux envisagés en 2017 : barrière extérieure, bouches VMC, béton bas d'escaliers et rebouchage des pourtours des fenêtres pour un total de **8 000 €**

Budget bâtiment locatif	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
<i>Section Fonctionnement</i>		
Dépenses	7 513,40 €	38 746 €
Recettes	28 365,87 €	56 950,49 €
	20 852,47 € (excédent)	18 204,49 € (excédent)
<i>Section Investissement</i>		
Dépenses	16 077,02 €	37 134,88 €
Recettes	12 821,37 €	37 134,88 €
	3 255,65 € (déficit)	0 €
<i>Résultat global</i>	17 596,82 € (excédent)	18 204,49 € (excédent)

Budget assainissement	Compte administratif 2016	Budget primitif 2017
<i>Section Fonctionnement</i>		
Dépenses	23 150,84 €	26 862 €
Recettes	28 153,55 €	33 101,82 €
	5 002,71 € (excédent)	6 239,82 € (excédent)
<i>Section Investissement</i>		
Dépenses	23 041,51 €	24 465 €
Recettes	22 751,32 €	24 537,79 €
	290,19 € (excédent)	72,79 € (excédent)
<i>Résultat global</i>	4 712,52 € (excédent)	6 312,61 € (excédent)

- **Prêt relais pour travaux Mairie**

Un prêt relais de **140 000 €** est nécessaire dans l'attente de la récupération de la TVA en année n+1 estimée à **138 355 €** pour les travaux Mairie.

Après analyse, le CM à l'unanimité des membres présents choisit l'offre de la Caisse d'Épargne avec les conditions suivantes : Durée 24 mois -Taux fixe à 0,62 % - Frais de dossier 0,15 % soit 210 € - Pas de pénalité ni de frais en cas de remboursement anticipé - et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

➤ **Echange de terrains entre M et Mme FELICE et la commune de BULLE**

Concernant les échanges de terrains nécessaires à la création d'une rue desservant l'arrière de la Mairie, M et Mme FELICE cèdent à la commune deux parcelles d'une contenance totale de 2a13ca :

- AB n° 239 de 1a10ca et - AB n° 241 de 1a03ca (issues de la division de la parcelle cadastrée section AB n° 6).

La commune en contre-échange leur cède la parcelle AB n° 243 de 12 ca (issue de la parcelle AB n° 5). La valeur des parcelles cédées par M et Mme FELICE est de 2a13ca x 8 €/m², soit **1 704 €**. La valeur de la parcelle cédée par la Commune est de 12ca x 8 €/m², soit **96 €**, Soit une soulte due par la Commune de **1 608 €**.

Le CM à l'unanimité des membres présents valide cet échange et autorise le Maire à signer tout document nécessaire et à payer la soulte due.

QUESTIONS DIVERSES

- **Adhésion au CNAS**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité. Le coût de cette adhésion sera de **201,45 €** pour l'année 2017.

Considérant les articles suivants :

* Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

* Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales.

* Article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1 Janvier 2017 et d'autoriser en conséquence M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :

(nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités)

de désigner Mme Isabelle Jeannin membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS

- **SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2017**

AMICALE DES JEUNES DE BULLE	150 €
ANCIENS COMBATTANTS DE BULLE	125 €
BODY BULLE GYM	150 €
CLUB DE L'AMITIE	885 € (59 x15)
COMICE AGRICOLE LEVIER	55 €
COMITE DES FETES	450 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €
DONNEURS DE SANG FRASNE	100 €
PREVENTION ROUTIERE	25 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €

TOTAL 2095 €

- **Bâtiment locatif**

Une renégociation du prix du gaz est en cours suite à l'audit énergétique réalisé par le cabinet BEP Opti'home. Les locataires seront informés du résultat dès que celle-ci aura abouti.

La séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire